Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111215-2011_A167-DE
Date de télétransmission : 16/12/2011
Date de réception préfecture : 16/12/2011

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2011_A167

OBJET : Sports - Soutien au sport individuel de haut niveau territorial 2011 - Attribution d'une subvention complémentaire à Pays d' Aix Natation et approbation d'un avenant à la convention d'objectifs

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel –ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte - BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DRAOUZIA Dahbia – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard –GOURIAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDEMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LARNAUDIE Patricia – LEGIER Michel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger – AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – BRUNET Danièle donne pouvoir à GARCON Jacques – CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira – DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean – DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard – DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille – DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FENESTRAZ Martine donne pouvoir GROSSI Jean-Christophe – FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard – GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane – GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DUPERREY Lucien – LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique – PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à DRAOUZIA Dahbia - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : DILLINGER Laurent – MATAS Henri – MOHAMMEDI Amaria – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François – TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe Culture et Sports
Direction des Sports
BN

13_01

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Soutien au sport individuel de haut niveau territorial 2011 – Attribution d'une subvention complémentaire à Pays d'Aix Natation et approbation d'un avenant à la convention d'objectifs

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2004, le sport de haut niveau individuel.
Pays d'Aix Natation a bénéficié cette année d'un soutien financier de la Communauté pour son fonctionnement, pour l'organisation de manifestations sportives et de primes de performances au vu des résultats de ses athlètes.
Pays d'Aix Natation sollicite une subvention complémentaire de 50.000 €uros pour l'année 2011, ce qui porte la totalité des subventions attribuées en 2011 à 181.200 €uros.
Une convention d'objectifs permettra de verser cette subvention.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a adopté le 25 juin 2004 la délibération relative aux "principes d'intervention de la Communauté pour le soutien au sport individuel de haut niveau".

Les délibérations n°2004-A283 du Conseil communautaire du 22 octobre 2004, n°2006-A355 du Conseil communautaire du 6 décembre 2006 et n°2009-B118 du Bureau communautaire du 22 avril 2009 sont venues préciser les critères d'attribution de ces subventions.

Vous trouverez, ci-dessous, un rappel des cinq critères de sélection ayant permis de retenir les disciplines sportives suivantes afin de représenter la Communauté au niveau national et international - Natation synchronisée, Taekwondo, Escrime, Handisports, Cyclisme et Judo :
- Popularité et notoriété reconnues sur le territoire communautaire
- Nombre d'adhérents, de participants et de spectateurs
- Palmarès de l'association
- Nombre de manifestations réalisées dans l'année
- Nombre de formateurs diplômés fédéral ou d'état

Les disciplines nominées représentent plus de 100 000 licenciés affiliés à une fédération délégataire ou ayant un pôle France sur le territoire communautaire.

La délibération n°2007-A186 du Conseil communautaire du 20 juin 2007 et la délibération du Conseil de communauté du 3 novembre 2011 ont validé de nouveaux critères applicables à ce dispositif permettant ainsi de préciser et d'étendre le nombre de disciplines sportives :

Pour les disciplines olympiques :
- plus de 100 000 licenciés ou pôle France/Espoir sur le territoire communautaire
- club référent évoluant en haut niveau national

Pour les disciplines non olympiques :
- un pôle France/Espoir sur le territoire communautaire
- club référent évoluant en haut niveau national

Ces critères ont permis de confirmer le soutien aux 12 disciplines suivantes : escrime, cyclisme, natation, taekwondo, athlétisme, gymnastique, squash, badminton, judo, handisport, BMX, triathlon.

Il convient de rappeler que ces aides sont plafonnées à 40% du budget prévisionnel du club.

Le Bureau du 13 mars 2009 a validé la délibération n°2009-B83 relative à la modification du seuil d'intervention de la Communauté à savoir un relèvement du montant maximum d'attribution de 80.000 €uros à 120.000 €uros.

Au vu des dispositions de la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux demandes de subventions des associations et aux modalités de paiement, un acompte de 70% sera versé à l'association après signature et notification de la convention d'objectifs.

Le solde de 30% sera versé à la fin de l'année sur présentation avant le 1er novembre 2010 un compte de résultat provisoire signé du Président et du Trésorier de l'association.

Par ailleurs, comme suite à la délibération n°2003-A312 du 12 décembre 2003 relative à « la mise en place d'un guichet unique et préconisations », modifiée par la délibération n°2005-B086 du 8 avril 2005, je vous rappelle que la règle du prorata s'applique lors de l'attribution des subventions à des associations dans les cas où les dépenses sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

Le Bureau de Communauté du 19 mai 2011 a validé l'attribution de quatre subventions à Pays d'Aix Natation pour un montant total de 131.200 €, telles que définies dans le tableau ci-dessous :

Club	Subvention Fonctionnement/Manifestation	Dispositif	Guichet Unique	Bureau Délibération	Voté	Total
Pays d'Aix Natation	Fonctionnement Saison Sportive 2010/2011	Haut niveau individuel	2011/00151	Bureau 19/05/11 n°2011/B211	120 000 €	131 200 €
Pays d'Aix Natation	Gala de Natation Synchronisée	Difinit	2011/00151	Bureau 19/05/11 n°2011/B208	5 000.€	
Pays d'Aix Natation	Coupe de France Junior de Nage avec Palmes	Difinit	2011/00151	Bureau 19/05/11 n°2011/B208	3 000 €	
Pays d'Aix Natation	Primes de performance	Prime	2011/00577	Bureau 19/05/11 n°2011/B212	3 200 €	

Le club Pays d'Aix Natation sollicite depuis deux ans auprès de la CPA une subvention de fonctionnement supérieure à celle effectivement attribuée, justifiée par l'importance du club : plus de 1.000 adhérents, 1er club formateur de natation synchronisée, équipe de water-polo en Elite 1 pour la troisième année consécutive, les deux autres sections réalisant de véritables performances au niveau national pour la nage avec palmes et en constante progression pour la nage en ligne.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la volonté du club d'être reconnu de niveau intercommunal grâce à sa nouvelle appellation « Pays d'Aix Natation » (et non plus Aix Natation), je vous propose aujourd'hui de valider l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 50.000 €uros, telle que décrit dans le tableau ci-dessous, ce qui porte la totalité des subventions allouées en 2011 à 181.200 €uros.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission sports	Convention d'objectifs Oui/non
2011/00151	Pays d'Aix Natation	Fonctionnement Saison Sportive 2010/2011	176.200 €	1.211.385 €	189.015 €	50.000 €	Oui

Le budget prévisionnel de la saison 2010/2011, correspondant à un montant de 1.211.385 €, est joint en annexe 1 de la présente convention.

Le montant total des subventions attribuées correspond à 14,96. % du budget prévisionnel.

Il convient de noter que lorsque le cumul des subventions attribuées à un club de sport individuel de haut niveau territorial est supérieur à 23.000 €, une convention entre le club et la Communauté permettra de verser cette aide financière.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales;
VU la délibération n°2005-B086 du Bureau du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil 29 juillet 2009 du Conseil de Communauté donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150.000 €uros ;
VU la délibération cadre n°2010-A165 relative aux principes d'intervention de la Communauté pour le soutien au sport de haut niveau validée par le Conseil de Communauté du 1er décembre 2010;
VU les délibérations n°2011-B208, n°2011-B211 et n°2011-B212 du Bureau de Communauté du 19 mai 2011 relatives à l'attribution de subventions à Pays d'Aix Natation ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 17 novembre 2011 ;
VU l'avis de la Commission Sports en date du 27 octobre 2011;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et Pays d'Aix Natation, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération;

- **ATTRIBUER** une subvention complémentaire de fonctionnement à Pays d'Aix Natation de 50.000 €uros (GU n°2011/00151) ;

- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer la convention type, ainsi que l'ensemble des documents y afférents;

- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Fonction 40 / Nature 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

communauté du
PAYS D'AIX

PAYS D'AIX NATATION

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2011

SPORT INDIVIDUEL DE HAUT NIVEAU

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13611 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par, Monsieur Jacky PIN Vice-Président délégué aux Sports, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'association Pays d'Aix Natation,
dont le siège social est situé Piscine Yves Blanc, 26 avenue des Ecoles militaires, 13100, Aix-en-Provence, représenté par Mr Bernard RAYAUME en qualité de Président, ci-après dénommée "l'association",

D'autre part,

Vu la convention d'objectifs liant la Communauté du Pays d'Aix et l'association «Aix Natation » adoptée par le Bureau de Communauté du 19 mai 2011 et signée le 26 mai 2011 relative au soutien aux sports individuels de haut niveau,

Considérant que le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention complémentaire de 50.000 €uros à l'association Pays d'Aix Natation dans le cadre de son fonctionnement,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'article 3.1 de la convention est modifié comme suit :

Compte tenu de la demande financière du club Pays d'Aix Natation depuis deux ans auprès de la CPA correspondant à une subvention de fonctionnement supérieure à celle effectivement attribuée, justifiée d'une part, par l'importance du club - plus de 1.000 adhérents, 1er club formateur de natation synchronisée, équipe de water-polo en Elite 1 pour la troisième année consécutive, les deux autres sections réalisant de véritables performances au niveau national pour la nage avec palmes et en constante progression pour la nage en ligne- et d'autre part, par la volonté du club d'être reconnu de niveau intercommunal grâce à sa nouvelle appellation « Pays d'Aix Natation » (et non plus Aix Natation), l'association Pays d'Aix Natation bénéficiera lors de l'année 2011 d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 50.000 €, telle que décrite dans le tableau ci-dessous :

Guichet Unique	Fonctionnement/ Manifestation	Dispositif	Subvention N-1	Club	Subvention sollicitée	Bureau Conseil	Subvention attribuée	Total
2011/00151	Fonctionnement Saison Sportive 2010/2011	Haut niveau individuel	176.200 €	Aix Natation	189.015 €	Bureau 19/05/11 n°2011/B211	120 000 €	181 200 €
2011/00151	Gala de Natation Synchronisée	Difinit		Aix Natation		Bureau 19/05/11 n°2011/B208	5 000.€	
2011/00151	Coupe de France Junior de Nage avec Palmes	Difinit		Aix Natation		Bureau 19/05/11 n°2011/B208	3 000 €	
2011/00577	Primes de performance	Primes Performance		Aix Natation		Bureau 19/05/11 n°2011/B212	3 200 €	
2011/00151	**Fonctionnement Saison Sportive 2010/2011**	**Haut niveau individuel**		**Aix Natation**		**Conseil 15/12/2011 n°2011/...**	**50 000 €**	

ce qui porte la totalité des subventions 2011 à 181.200 euros.

Le budget prévisionnel de l'année 2011, correspondant à un montant de 1.211.385 €, est joint en annexe 1 de la présente convention.

Le montant total des subventions attribuées correspond à 14,95 % du budget prévisionnel 2011.

Fait à Aix-En-Provence, le .....

En 3 exemplaires originaux
La présente convention se compose de 3 pages et de 1 article.

Pour La Communauté du Pays d'Aix,	Pour l'Association Aix Natation
Le Vice-Président Délégué aux Relations avec le Monde Sportif et Equipements Sportifs,	Le Président,
Jacky PIN	Bernard RAYAUME

ANNEXE

Aix NATATION – BP. Remi avec R. LARBAC.

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	1450

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions	48000	Marchandises	9700
Achats non stockés de matières et fournitures	38455	Prestations	39300
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	20000
Fournitures d'entretien et petit équipement	15000	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	5550	Etat (à détailler) URSSAF ... C.N.D.S.	51800
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	29000
61 – Services extérieurs		Département (s)	97500
Sous-traitance générale	35900	Commune (s)	179700
Locations mobilières et immobilières	280000	**Communauté du Pays d'Aix** *(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)*	183015
Entretien et réparation	7000	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	8000	Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers	4700	Autres (à détailler)	
62 – Autres Services extérieurs		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	40080	Cotisations	24600
Publicité, publications	15900	Autres (à détailler) Divers	19000
Déplacements, missions et réceptions	185850		
Frais postaux et de télécommunication	6500	**76 – Produits financiers**	500
Services bancaires	500	**77 – Produits exceptionnels**	
Divers	31050	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	13000	Bourses	6000
Autres impôts et taxes	7000	Ville d'Aix Divers	758000
64 – Charges de personnel		ENA	9300
Salaires bruts	327900		
Charges sociales	111500		
Autres charges de personnel	6000		
65 – Autres charges de gestion courante			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	1211335	**TOTAL RECETTES :**	1211385

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 07/12/2010

Signature du Président

Bernard Racaume

AIX-EN-PROVENCE NATATION
26, avenue des Ecoles Militaires
13100 Aix-en-Provence
le Président,

Cachet de l'Association

AIX-EN-PROVENCE NATATION
PISCINE YVES BLANC
26, Av. des Ecoles Militaires
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04.42.21.01.01 - Fax: 04.42.21.98.00

2011_A167

OBJET : Sports - Soutien au sport individuel de haut niveau territorial 2011 - Attribution d'une subvention complémentaire à Pays d' Aix Natation et approbation d'un avenant à la convention d'objectifs

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	137
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour	132
Contre	4
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
DUFOUR Jean-Pierre – MUSSET Alain – VENEL Gérard
Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
VEYRUNES Bernard
Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
ARNAUD Christian
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI